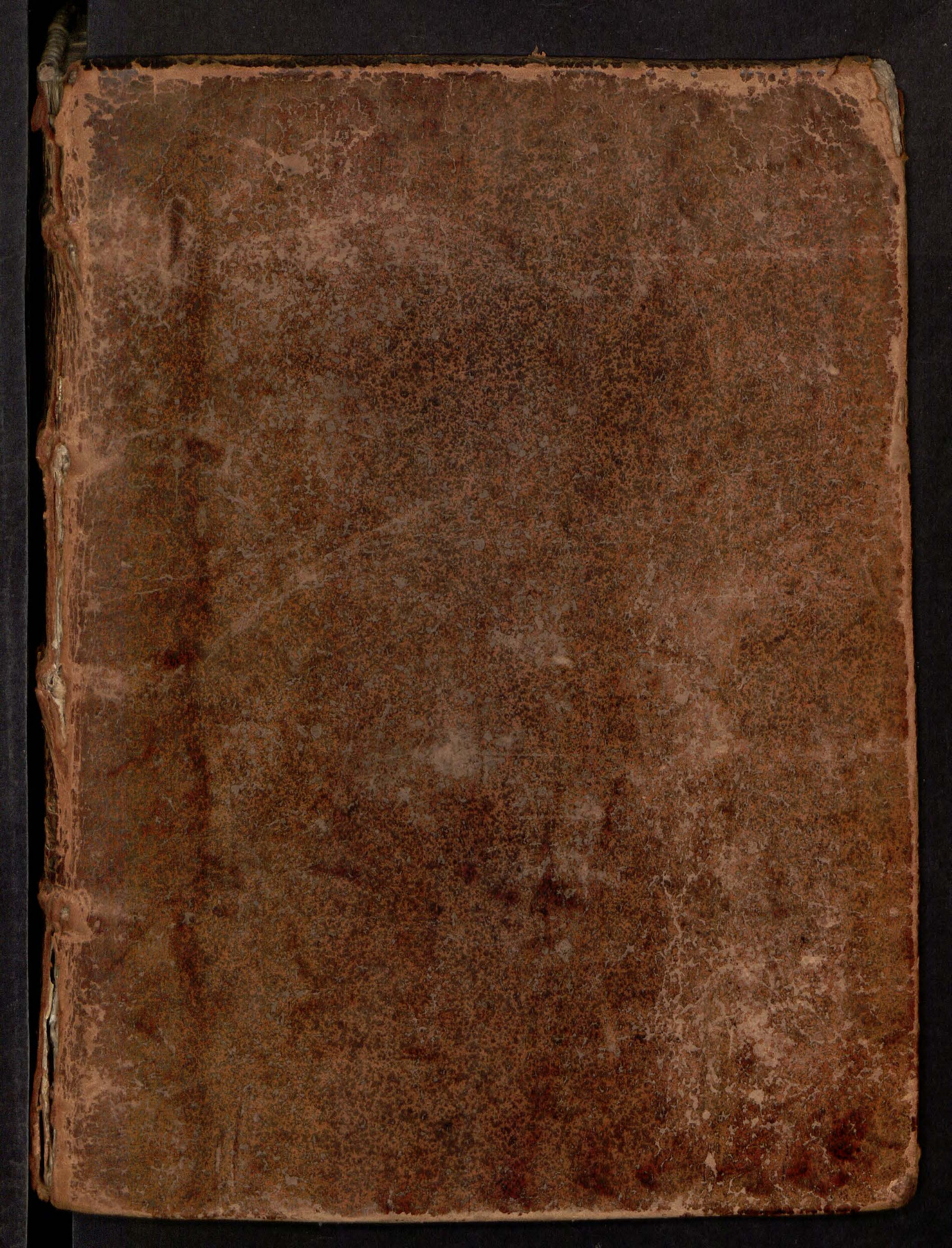


Pieces contenues au present recueil

1

Les Chroniques et Annales de Poloigne, par Blaise de Vigenere, secretaire de feu Monseigneur le Duc de Nivernois 1573. 2

De legatione polonica, oratio F. Balduini I.C. ad Cl. V. Io. Sarium Zamoscium Legatum Polonum. 1573.

3.

Caroli Carsi Pontificis ac Ducis Lingonum, Franciae Paris, et sacri Concilii Senatoris oratio, ad amplissimos Legatos Polonorum, Metis habita anno D. 1573. ad 4. Id. Augusti.

4.

Stanislai Carncouii Episcopi Vladislauiensis ad Henricum Valesium Poloniarum Regem designatum panegyricus. 1574.

(5) in 4

Vidi Fabri, Domini a Pibrac, ad superiorem panegyricum responsio.

& 5

Harengue publique de bienvenue, au Roy Henry de Valois, Roy esleu des Poloignes, prononcee par Stanislaus Carncouien Evesque de Vladislauie 1574.

(7)

Responce a ladicte harengue, par le sieur
de Pibrac

8

Extraict d'une lettre escripte par un gentil:
homme du Roy de Poloigne, a Miezdrich, le
25. Januier 1574.

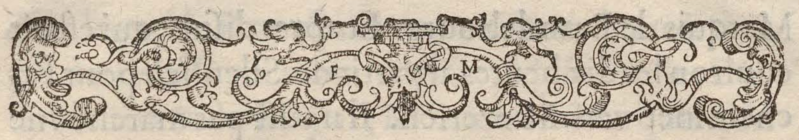
9.

Io. Sarij Zamoscij Belsensis, et Zamechen:
sis Praefecti, ac in Galliam Legati oratio,
qua Henricum Valesium Regem renunci:
at 1573.

10. et derniere

La mesme harengue traduicte de Latin
en Francois, par Loys Regius, suivant le com:
mandement dudict seigneur Roy, et a la reques:
te des seigneurs Ambassadeurs Polonnois: conte:
nant la declaration de son eslection et pourquoy
il a esté preferé aux aultres competiteurs: ou
l'estat present dudict Royaume est proposé
au vray, et ce que les Polonnois attendent
de sa Maiesté.

Fin.



EXTRAICT D'VNE LETTRE *eſcritte par vn Gentilhomme du Roy de Polonne, à Miezerich, le xxv Ianuier*, 1574.

g.



SAMEDY dernier vingt-troiſieme de ce mois, eſtans partis d'vne petite ville nommee Drouſſen, nous arriuaſmes ſur les trois heures apres midy à Silenſick, où peu apres ſuruint le Sieur Opalinsky Mareſchal de la Court de Polonne, perſonnage qui monſtroit auoir beaucoup d'entendement, accompagné de ſix vingts gentilshommes, la pluſpart montez ſur des genets d'Eſpagne, Turcs & Vallaques, & habillez de meſme parure à la Françoiſe, portants tous piſtoles. En ceſt equippage il ſe preſenta au Roy, qui eſtoit à la feneſtre d'vn poile qui regardoit ſur la place. Soudain ledict Sieur Mareſchal mit pied à terre, & eſtant ſuiuy de ſa trouppe allerent tous enſemble baiſer les mains à ſa Maieſté, auec vne façon ſi bonne, qu'il n'y eut celuy des aſſiſtans qui n'en demeuraſt merueilleuſement ſatisfaict. Le lendemain le Roy feſtoya à diſner les Comtes qui commandoient le conuoy du

Marquis de Brandebourg. Et apres disner, qui estoit enuiron les dix heures, il partit de Silensich pour s'acheminer vers Miezerich. Il n'eust pas marché vne lieuë de ce païs, que le conuoy du Marquis, qui estoit de six cents cheuaulx, s'arresta sur les limites du Marquizat, ayant descouuert vne trouppe de Polonnois qui venoient au deuant de sa Maiesté, dont estoient chefs l'Euesque de Cuiauia, les Palatins de Brestan, de Raua, de Vratislauia, le Castellan de Danzich, & plusieurs autres grands Seigneurs & principaux hommes du païs, tous lesquels estoient deputez par le Senat, & par tous les ordres tant du Royaume de Polonne, que du grand Duché de Lithuanie, pour saluër le Roy, & le receuoir en son Royaume. Le Roy ayant prins congé des Alemans, tandis que la trouppe des Polonnois s'aduançoit, fut aduerty par le Mareschal Opalinsky, qu'il estoit temps de desmonter. Soudain il sortit de sa coche, où estoient Messieurs les Ducs de Neuers, & du Mayne, & le Sieur de Pibrac: auec lesquels, & plusieurs autres Gentilshommes de sa suitte, il marcha enuiron cinquante pas vers les susdits deputez, qui attendoient le Roy sur vn hurt, ne pouuans s'auancer vers sa Maiesté, par ce qu'ils estoient plantez sur les confins du Royaume. Le Mareschal Opalinsky adonc, qui alloit deuant le Roy teste nuë, aiant le baston à la main, disposa la trouppe de ceulx qui estoient necessaires à ceste solennité en rond,

dans

dans lequel le Roy estant vn peu auancé, auoit deux pas derriere soy à main droicte, Messieurs les Ducs de Neuers & du Mayne, Monsieur le Marquis d'Albeuf, l'Ambassadeur du Roy de France, & Monsieur le Mareschal de Rets: & apres ceulx la vn peu plus derriere estoit la noblesse Françoyse. A gauche estoit l'Euesque de Postnania, & autres Ambassadeurs de Polonne, qui estoient venuz en France. A deux pas de soy, il auoit d'vn costé ledit Sieur Mareschal Opalinsky tenant le baston à la main, & de l'autre le Sieur de Pibrac. En l'autre moitié du rond estoient lesdits sieurs deputez des estats, & derriere eux enuiron cinq cens Gentilshommes qui les accompagnoient. Vis à vis du Roy estoit l'Euesque de Vladislauie, qui fit vne longue harengue en Latin, contenant trois poincts principaux. C'est à sçauoir, la ioye que toute la Polonne receuoit de voir arriué son Roy: les causes qui ont emeu les Polonnois de l'eslire: & le troisieme, ce qu'ils esperent maintenant & attendent de luy: auec vne exhortation de n'attribuer son election apres Dieu à aucuns particuliers, ains à tous egalement. Sa Maiesté l'ayant ouy, appella le Sieur de Pibrac, pour sçauoir de luy le cōtenu de la Harengue dudit Euesque, dont il rendit raison au Roy tout au long. Lors sa Maiesté dressant sa parole aux deputez, leur dit en langage Italien, qu'il feroit entendre ce qui estoit de son intention, pour response aux poincts principaux de leur orai-

ſon, au Sieur de Pibrac, qui la leur reciteroit fidelement & plus particulierement en Latin. Soudain parla audit Sieur de Pibrac fort longuement. Lequel apres auoir fait reuerence au Roy, ſe tourna vers les deputez, & commençea à faire la reſponſe en latin au gré & contentement des François & des Polonnois enſemble, dont ie vous enuoye vne copie, que i'ay recouuerte par le moyen d'vn mien amy, qui eſt de ſa maiſon. Ceſte harengue finie vn grãd Seigneur de Lithuanie, nommé le Comte de Kosky, parla, au nom des Lithuans, auquel le Roy feit ſoudain reſpondre par ledit Sieur de Pibrac, aiant obſerué la meſme cerimonie que deſſus. Ces choſes ainſi acheuees, les deputez ſ'approcherent du Roy, & ſelon leurs qualitez les vns apres les autres luy baiſerent la main droitte. Tout auſſi toſt les trompettes ſonnerent, & le Roy r'entra dans ſa coche, auec Meſſieurs les Ducs de Neuers & du Mayne, & le Sieur de Pibrac, apres auoir veu paſſer de reng la trouppe des Polõnois, qu'il faiſoit fort beau voir, tant pour eſtre bien montez, que pour la diuerſité des natiõs qu'ils repreſentoient. Car les vns eſtoient armez à la Polarque, les autres à la Moſchouite, autres à la Turqueſque, & autres à la Françoiſe, tous marchants ſeparément. En ceſt ordre aians cheminé enuiron deux lieuës, nous rencontraſmes à l'aile d'vn bois cinq ou ſix cens cheuaux Polonnois en fort bel equipaige, tant d'armes que de harnois, caparaſſons de ſubelin

ſubelin

ſubelin, de loups ceruiers, de toile d'or, bref tellemẽt parez, qu'il n'y eut celuy des François, qui auec plaiſir n'en demeuraſt eſtonné. Le Roy fut aduerty que c'eſtoient gentilshommes de la prouince de Poſtnanie, par laquelle il entroit en ſon Royaume, qui deſiroient luy baiſer les mains. Parquoy il deſcendit de ſa coche auec ceulx qui y eſtoient: & ſ'eſtant demarché cinq ou ſix pas vers eux, ſ'arreſta pour ouir le frere du Comte de Gorke, qui portoit la parole, auquel fut faicte reſponſe par le Sieur de Pibrac. Le Roy r'entra dedans ſa coche, & les deux trouppes de Polonnois ſe ioignants enſemble, le conduiſirent en ceſte ville de Miezerich, où nous arriuaſmes fort tard. Nous y auons ſeiourné ce iourd'huy, & penſe que nous en partirõs demain, pour prendre le chemin en Poſtnanie diſtante trois iournees d'icy: & croy que celles de Poſtnanie en Cracouie ſeront tellement departies, que nous y arriuerons le dixſeptieme du moys de Feurier: à fin que le Couronnement ſe puiſſe celebrer le xxj, ainſi que chaſcun eſpere: où ſ'il ſe fait quelque acte publique, ie ne fauldray vous en eſcrire bien au long.

fubelin, de loups ceruiers, de toile d'or, bref telle qu'e-
pargne qu'il n'y eut celuy des François, qui auec plai-
sir en demeurast estonné. Le Roy sut a lors, que
c'estoient gentils hommes de la prouince de Polena-
nie, par laquelle il entroit en son Royaume, qui de-
siroient luy baiser les mains. Parquoy il descendit
de sa coche auec ceulx qui y estoient: & s'estant de-
marché cinq ou six pas vers eux, s'arresta pour ouir
le frere du Gouuerneur de Coche, qui portoit la paro-
le, auquel [illegible] Pibrac.
Le Roy [illegible] troupes
de Polon[illegible] ment
en ces [illegible] fort
card. Nous [illegible] & pen-
se que nous [illegible] & le che-
min en Poloigne [illegible] ces lieux : &
croy que celles de Polonnie en Cracouie seront tel-
lement departies, que nous y arriuerons le dix-
septieme du moys de Feurier ou sera que le
Couronnement se pourra celebrer le
xxi. ainsi que chascun espere.
S'il se fait quelque acte
publique, ie ne faul-
dray vous en es-
crire bien au
long.

Hist. Polon
a. gener

